



PV du Conseil municipal du 14 juin 2018

Présents : Victor Vecchiato, Jean-Pierre Agresti, Annie Blanc, Florence Blanchet, Hélène Colombani, Gabriel Péro, Marine Clavel, Hélène Miller, René Rigaux, Jean-Louis Serre, Hervé Labadie, Chantal Ancé, Sandrine Baup, Ghyslaine Arnaud-Ialynko

Absents excusés : David Loose, Alain Chabuel, Pierre Jail

Absent non excusé : Jean-François Bove

Services : Laure Gherrabti, responsable du service animation, Fanny Lacroix, secrétaire de Mairie

Secrétaire de séance : Florence Blanchet

Pouvoirs : Pierre Jail à Jean-Pierre Agresti, Alain Chabuel à Sandrine Baup, David Loose à Victor Vecchiato

Points à rajouter à l'ordre du jour:

- délibération concernant l'attribution d'une subvention « projet » à l'association « L'Usine de Mens »
- Demande de subvention pour la réalisation d'une canalisation EP du garage communal au hameau Grangeon

1. Approbation du dernier PV du conseil municipal

Le PV est adopté à l'unanimité

2. Finances : frais de missions des agents territoriaux

Principes de prise en charge des frais de missions proposés :

- Remboursement des frais de missions sur ordre de mission délivré par le Maire
- Remboursement des frais de restauration et d'hébergement au forfait à hauteur de 15.25 euros pour le repas et de 60 euros pour l'hébergement en province avec une exception pour la région parisienne où le forfait s'élève à 70 euros.
- Remboursement des frais de transport aux frais réels sur production de justificatifs.

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité sur cette proposition.

3. Finances : frais de missions des élus

Principes de prise en charge des frais de missions proposés :

- Remboursement des frais de missions sur ordre de mission délivré au préalable par le Conseil municipal par délibération
- Remboursement des frais de restauration et d'hébergement au forfait à hauteur de 15.25 euros pour le repas et de 60 euros pour l'hébergement en province avec une exception pour la région parisienne où le forfait s'élève à 70 euros.
- Remboursement des frais de transport aux frais réels sur production de justificatifs.

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité sur cette proposition.

4. Ressources humaines : autorisation donnée au Maire de signer une convention de mise à disposition d'un agent auprès du Centre de gestion de l'Isère

Il est proposé au conseil de poursuivre la mise à disposition de son attachée territoriale, Fanny Lacroix, à hauteur de 30% de son temps de travail (les mercredis et jeudis matin) sur le poste de « chargé de mission communes nouvelles » jusqu'au 15 février 2019 (fin de la mission).

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité sur cette proposition.

5. Ressources humaines : médiation préalable – Centre de gestion de l'Isère

La loi de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle du 18 novembre 2016 a prévu, jusqu'en novembre 2020, l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire dans certains contentieux qui intéressent la fonction publique. Pour la fonction publique territoriale, cette mission de médiation revient au Centre de gestion de l'Isère qui s'est positionné pour être médiateur auprès des collectivités et établissements du département et leurs agents.

Cette nouvelle mission, certes facultative pour les employeurs, présente de nombreux avantages. En effet, la médiation est plus rapide et moins coûteuse qu'une procédure contentieuse. Elle est aussi plus efficace car elle offre un cadre de résolution amiable des litiges et débouche sur une solution négociée, en amont d'un éventuel contentieux.

Elle ne s'applique pas à tous les litiges mais seulement à certains différends : éléments de rémunération, refus de détachement et de mise en disponibilité, formation professionnelle, adaptation des postes de travail pour raison de santé.

Pour les collectivités affiliées, le coût de ce service sera intégré à la cotisation additionnelle déjà versée par les employeurs (**aucun coût supplémentaire**).

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité sur cette proposition.

6. Ressources humaines : création de deux postes permanents – service animation

Au vu de la confirmation de la part de l'Education nationale de la non fermeture de l'école de Châtel-en-Trièves, et du non renouvellement du contrat à durée déterminée de Nadège Baffert sur le poste d'adjoint d'animation, il est proposé la création de deux postes permanents à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2018, rattachés au service animation :

- Un poste d'adjoint d'animation (catégorie C)
- Un poste d'animateur (catégorie B / poste d'encadrement)

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité sur cette proposition.

7. Ressources humaines : service civique sur l'année scolaire 2018-2019 – service animation

Au vu de la candidature spontanée de Chloé Meil pour réaliser un service civique au sein du service animation de la commune, il est proposé la mise en œuvre d'un service civique, du 1^{er} septembre 2018 au 30 juin 2019, encadré par Laure Gherrabti.

Temps de travail hebdomadaire : 28h

Activités réalisées :

- Accueil des enfants avant la classe de 8h à 8h30
- Appui administratif à la mairie siège tous les matins
- Animation de la pause méridienne les lundis, mardis, jeudis et vendredis
- Accompagnement des maternelles dans le car scolaire les lundis soir, mardis soir, jeudis soir et vendredis soir

Coût pour la collectivité : environ 100 euros par mois.

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité sur cette proposition à condition du strict respect de la législation en vigueur sur ce type de contrat.

8. Vie scolaire : adoption de la charte de fonctionnement du service animation

Le service animation a travaillé cette année sur la constitution d'une charte de fonctionnement du service édictant les valeurs et les objectifs de travail rassemblant l'ensemble des agents de la commune.

Ce document met en avant l'objectif fort de qualité de service autour de l'école communale de Châtel-en-Trièves.

Le temps du repas est abordé plus spécifiquement. Il s'agit d'un moment privilégié de découverte des enfants, du respect et de l'alimentation.

Une communication large devra être réalisée sur cette charte, notamment auprès des familles.

L'application de ces principes a déjà permis des évolutions notables, constatées notamment dans l'acceptation du vivre ensemble. Le service a aussi réussi à créer des liens de confiance avec l'ensemble des familles.

Il est précisé que les 18 enfants de la classe unique participent aux actions du service animation. Ils sont tous inscrits aux TAP.

Les objectifs de la charte et du service vont au-delà du public enfant. Des manifestations sont organisées au cours de l'année et rassemblent toute la population du village. Des bénévoles sont aussi venus transmettre des savoirs.

Pour conclure, cette charte de fonctionnement du service animation s'inscrit dans la même logique prônée au moment de la réunion publique sur les rythmes de l'enfant en début d'année : « Il faut tout un village pour élever un enfant ». Ce slogan sera repris sur l'ensemble des supports de communication concernant la politique éducative de Châtel-en-Trièves.

Le conseil approuve la charte du service animation à l'unanimité.

9. Urbanisme : assistance aux projets d'urbanisme – SEDI – Autorisation donnée au Maire de signer la convention avec le SEDI

Les modalités de raccordement aux réseaux électriques, et en particulier leur mode de financement, ont été mises en conformité avec le code de l'urbanisme, dans sa rédaction issue des lois Solidarité et Renouvellement Urbain n°2000-1208 du 13 décembre 2000 et Urbanisme et Habitat n°2003-590 du 2 juillet 2003.

Les collectivités en charge de l'urbanisme se sont vues attribuer par le législateur un rôle prépondérant dans la facturation des opérations de raccordement puisque désormais, ce sont elles qui sont par principe débitrices de la part de la contribution relative aux travaux d'extension.

Les collectivités en charge de l'urbanisme doivent donc procéder à l'instruction et à la validation des propositions techniques et financières (PTF) établies par le concessionnaire ENEDIS dans le cadre des opérations de raccordement. Cette mission requiert une bonne connaissance du réseau de distribution publique d'électricité, ainsi qu'une certaine expertise technique.

Le Syndicat des Energies du Département de l'Isère dispose en son sein d'une réelle expertise pour pouvoir examiner la proposition technique ainsi que le devis d'ENEDIS qui en résulte.

La mission réalisée par le SEDI au profit de la collectivité en application de la présente convention est la suivante :

- Analyse technique et financière de la réponse d'ENEDIS dans le cadre de l'instruction d'une autorisation d'urbanisme (en cas d'extension de réseau) et transfert de l'information à la collectivité en charge de l'urbanisme
- Examen de la proposition technique et financière d'ENEDIS dans le cadre d'une extension de réseau, suite à une demande de raccordement :
 - Vérification de l'adéquation de la solution technique proposée par ENEDIS avec l'état des réseaux et la demande de raccordement dont ENEDIS est saisie.
 - Vérification de l'adéquation de la réponse à l'autorisation d'urbanisme avec la demande de contribution.
 - Vérification des coûts devisés en application du barème d'ENEDIS en vigueur, approuvé par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE).
 - Information à la collectivité des conclusions et/ou échanges avec ENEDIS dans le cadre de l'analyse de la proposition technique et financière.

Le service est gratuit.

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité sur cette proposition.

10. Subvention : attribution d'une subvention « projet » à l'association « L'usine de Mens »

Proposition d'attribution d'une subvention « projet » d'un montant de 300 euros.

Vote : 1 contre, 16 pour

Le budget étant épuisé, les prochaines demandes de subvention ne seront pas attribuées sur cet exercice budgétaire, mais seront étudiées sur la programmation 2019 dans le cadre défini lors du dernier conseil municipal.

11. Finances : Autorisation donnée au Maire de procéder à une demande de subvention auprès du Département et de l'Agence de l'eau pour le remplacement de la conduite d'eau potable raccordant le garage communal de Saint-Sébastien à Grangeon

La conduite d'eau qui alimente Grangeon est constituée de matériaux désormais proscrits par la loi. L'objectif est de remplacer la conduite. Tout le travail technique a été réalisé dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre porté par le Syndicat des eaux St Sébastien – St Jean d'Hérans. L'action d'investissement sera portée par la commune.

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité sur cette proposition.

12. Questions diverses

• **Demande de rencontre du Conseil municipal par l'association les 9 muses (école Steiner) :**

Le maire fait lecture de cette demande.

Les élus souhaitent avoir communication de la lettre mais travailler plus précisément en commission « projet » sur le développement de l'école communale.

Vote : 2 pour, 2 abstentions, 13 contre

Un courrier sera adressé à l'association pour l'informer de la décision du Conseil municipal.

• **Le sénateur Rambaud souhaite que la commune lui envoie la liste des élus ainsi que leurs adresses mail.**

Ne sont pas favorables : Hélène Colombani, Gabriel Péro, Marine Clavel, Chantal Ancé, Sandrine Baup

Une boîte mail mairie sera mise en place pour les adjoints qui en font la demande.

• **Adressage :**

Un modèle de plaque de rue est présenté aux élus du Conseil.

Le relevé métrique des habitations est en train d'être réalisé avec l'entreprise retenue.

4 réunions sont organisées en Mairie pour permettre aux habitants de venir en mairie voir les plans, les noms de rue retenus et pour ainsi faire des propositions.

La volonté de l'équipe est de rester fidèle aux noms déjà existants sur le territoire.

La charte signalétique de la communauté de communes sera transmise au comité de pilotage du projet.

• **Formation sur les finances publiques locales :**

La date n'est pas encore fixée. Cette formation aura lieu à l'automne.

• **Une réunion sur le tourisme aura lieu lundi soir à 18h à la salle socioculturelle pour exposer le plan de développement touristique du Trièves. Cette réunion concerne les élus du Trièves**

• **Avancement des chantiers :**

- le chantier kiné démarre. Le premier comité de pilotage a eu lieu aujourd'hui.

- le chantier Domaine de Talon a repris avec la pause des menuiseries. Une visite de chantier sera organisée prochainement. L'entreprise qui attaque les VRD a commencé ce matin : drainage et fondation de la salle du conseil.
- **Le repas communal** est organisé le 24 juin 2018 midi. Il y a 162 inscrits. Une association de jeunes du Trièves et Saint-Séb Animé aideront la commune dans l'organisation du repas.
- **Le bulletin municipal** a été distribué cette semaine

La séance est levée à 22h35



F. BLANCHET